

## AVIS IMPORTANT

**L'assemblée annuelle et extraordinaire de Fonds de placement immobilier Canadien Net se tiendra le 25 mai 2022 en format virtuel seulement. Vous ne serez pas en mesure d'assister à l'assemblée physiquement.**

*L'assemblée sera tenue virtuellement le 25 mai 2022*

Le Fonds de placement immobilier Canadien Net tiendra sa prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des détenteurs de parts le **25 mai 2022 à 11 h (heure de Montréal)** sous forme virtuelle uniquement. Ce type d'assemblée permet aux détenteurs de parts d'assister et de participer à l'assemblée annuelle et extraordinaire par le biais de la webdiffusion en direct. Les détenteurs de parts ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, conformément à notre engagement à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la santé et le bien-être de nos employés, clients, détenteurs de parts, collectivités et autres parties prenantes et aux plus récentes directives des responsables de la santé publique et des gouvernements concernant l'écllosion de la COVID-19.

**Les détenteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés** pourront assister à l'assemblée, poser des questions et voter en sécurité en temps réel, en ligne au <https://web.lumiagm.com/#/476388904>, au moyen d'une plateforme Web plutôt que d'assister en personne à l'assemblée.

**Les détenteurs de parts non-inscrits (soit les propriétaires véritables qui détiennent leurs parts par l'entremise d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière)** qui se sont dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront aussi assister à l'assemblée, poser des questions et voter en sécurité en temps réel, en ligne au <https://web.lumiagm.com/#/476388904>.

**Les détenteurs de parts non-inscrits (propriétaires véritables) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir et autres parties intéressées** pourront assister à l'assemblée **en tant qu'invités** et poser des questions en ligne par le biais de la webdiffusion en direct au <https://web.lumiagm.com/#/476388904>.

**Les invités** ne pourront pas voter à l'assemblée.

### **Comment puis-je voter avant l'assemblée virtuelle?**

Qu'ils prévoient ou non assister à l'assemblée virtuelle, les détenteurs de parts peuvent toujours voter en transmettant leur formulaire de procuration avant l'assemblée par l'une des façons expliquées dans la circulaire et les documents de procuration déjà transmis en vue de l'assemblée.

### **Que dois-je faire si je veux assister à l'assemblée virtuelle?**

Si vous êtes un **détenteur de parts inscrit** et que voulez assister à l'assemblée virtuelle et y voter, vous n'avez rien à faire avant la tenue de celle-ci. Vous pourrez voter à l'assemblée en remplissant un bulletin de vote en ligne, tel qu'indiqué sous la rubrique « Comment puis-je assister à l'assemblée virtuelle? ».

Si vous être un **détenteur de parts non inscrit (propriétaire véritable)** et que voulez assister à l'assemblée virtuelle et y voter, vous **DEVEZ** écrire votre propre nom dans l'espace prévu sur votre formulaire d'instruction de vote et signer et retourner le formulaire d'instruction de vote conformément aux instructions fournies par votre intermédiaire **ET** vous inscrire vous-même comme fondé de pouvoir, tel qu'indiqué sous la rubrique « Comment puis-je nommer un fondé de pouvoir ». Ainsi, vous donnez instruction à votre intermédiaire de vous nommer fondé de pouvoir. Ne remplissez pas la section du formulaire portant sur les instructions de vote, puisque vous voterez à l'assemblée.

**Les détenteurs de parts non-inscrits (propriétaires véritables) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondé de pouvoir ne pourront pas voter à l'assemblée, mais ils pourront y assister en tant qu'invités et poser des questions.**

### **Comment puis-je nommer un fondé de pouvoir?**

Les porteurs inscrits et les porteurs non-inscrits (propriétaires véritables) qui ne prévoient pas assister à l'assemblée virtuelle peuvent nommer une personne autre que les candidats de la direction nommés dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instruction de vote pour que cette personne assiste à l'assemblée, y agisse en tant que

leur fondé de pouvoir et y exerce les droits de vote attachés à leurs parts. Pour ce faire, ils **DOIVENT** soumettre leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, nommant cette personne comme fondé de pouvoir conformément aux instructions énoncées à la rubrique « Vote par les fondés de pouvoir » de la circulaire.

**Vous DEVEZ ÉGALEMENT** demander à ce fondé de pouvoir soit de communiquer avec la Compagnie Trust TSX au 1-866-751-6315 (en Amérique du Nord) ou au 1-212-235-5754 (en dehors de l'Amérique du Nord) ou de compléter le formulaire électronique disponible à l'adresse <https://www.tsxtrust.com/control-number-request-fr> **au plus tard à 11 h (heure de Montréal) le 23 mai 2022** (l'« heure limite aux fins du vote ») et fournir à Trust TSX les coordonnées nécessaires du fondé de pouvoir afin que la Compagnie Trust TSX puisse lui transmettre un numéro de contrôle du fondé de pouvoir à 13 chiffres par courriel. **À défaut d'inscrire le fondé de pouvoir, celui-ci ne recevra pas le numéro de contrôle du fondé de pouvoir nécessaire pour voter à l'assemblée et il ne pourra alors qu'y assister en tant qu'invité.**

#### **Comment puis-je assister à l'assemblée virtuelle?**

Le fait d'assister à l'assemblée virtuelle permet aux détenteurs de parts inscrits et aux fondés de pouvoir dûment nommés, y compris les détenteurs de parts non-inscrits (propriétaires véritables) qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, d'assister à l'assemblée, de poser des questions et de voter, le tout en temps réel. Les détenteurs de parts inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent voter aux moments voulus pendant l'assemblée. Les invités, y compris les détenteurs de parts non-inscrits (propriétaires véritables) qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes fondés de pouvoir, peuvent se joindre à l'assemblée de la façon indiquée ci-dessous. Les invités peuvent assister à l'assemblée, mais ils ne peuvent pas voter.

- Ouvrez une session en ligne au <https://web.lumiagn.com/#/476388904>. Nous vous recommandons d'ouvrir votre session au moins une heure avant le début de l'assemblée.
- Cliquez sur « Control # / No de contrôle » puis saisissez votre numéro de contrôle à 13 chiffres et le mot de passe « net2022 » (sensible à la casse).

**OU**

- Cliquez sur « Je suis un invité » puis remplissez le formulaire en ligne.

Notez bien que si vous votez durant l'assemblée virtuelle, vous révoquez toutes les procurations précédemment données.

**Détenteurs de parts inscrits :** Votre numéro de contrôle correspond au numéro de contrôle à 13 chiffres figurant sur le formulaire de procuration ou dans l'avis reçu par courriel.

**Fondés de pouvoir dûment nommés :** Sur demande, Compagnie Trust TSX enverra un numéro de contrôle à 13 chiffres par courriel au fondé de pouvoir après que le fondé de pouvoir aura été dûment nommé ET inscrit comme il est décrit sous « Comment puis-je nommer un fondé de pouvoir? » ci-dessus. Si vous assistez à l'assemblée en ligne, il est important que vous restiez connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour pouvoir voter lorsque le scrutin s'ouvrira. Vous devez prévoir suffisamment de temps pour vous permettre de vous connecter à l'assemblée virtuelle et de procéder à votre inscription.

#### **Questions générales relatives aux procurations**

Si vous n'êtes pas certain d'être un détenteur de parts inscrit ou un détenteur de parts non inscrit (propriétaire véritable) ou pour obtenir de l'information additionnelle sur la transmission des formulaires de procuration et formulaires d'instructions de vote avant l'assemblée virtuelle, l'heure limite aux fins du vote, la révocation de procurations ou autres questions générales relatives aux procurations, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX :

Téléphone: Canada & États-Unis (Anglais & Français) 1 (800) 387-0825

Télécopieur: Canada & États-Unis 1 (888) 249-6189  
International 1 (514) 985-8843

Courier: Compagnie Trust TSX  
1, Toronto Street, Suite 1200  
Toronto, Ontario, M5C 2V6

## FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN NET

### AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES DÉTENTEURS DE PARTS QUI SERA TENUE LE 25 MAI 2022

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** qu'une assemblée annuelle et extraordinaire des détenteurs de parts du Fonds de placement immobilier Canadien Net (la « **Fiducie** ») aura lieu en format virtuel seulement, le 25 mai 2022 à 11 h (heure de Montréal) (l'« **assemblée** »), aux fins suivantes:

1. recevoir le rapport de la direction et les états financiers consolidés de la Fiducie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les fiduciaires de la Fiducie pour l'exercice en cours;
3. nommer les auditeurs pour l'exercice en cours et autoriser les fiduciaires à fixer leur rémunération;
4. étudier et, si jugé opportun, adopter le Régime incitatif à base de parts de la Fiducie, tel que plus amplement décrit dans la circulaire; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») ci-jointe. L'information contenue dans la circulaire est à jour en date de la présente, soit le 14 avril 2022.

Fait le 14 avril 2022.

Par ordre du conseil des fiduciaires

(s) Kevin Henley  
Kevin Henley  
Secrétaire

**Le conseil des fiduciaires a fixé la fermeture des bureaux le 14 avril 2022 comme date de clôture des registres pour établir quels détenteurs de parts ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci et d'y voter.**

Les détenteurs de parts qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de signer le formulaire de procuration ci-joint et de le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin ou par courriel à [votezprocuration@tmx.com](mailto:votezprocuration@tmx.com). Pour être valides, les procurations doivent être déposées au bureau de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Fiducie, Compagnie Trust TSX, 1 Toronto Street, Suite 1200, Toronto (Ontario) M5C 2V6 ou par courriel à [votezprocuration@tmx.com](mailto:votezprocuration@tmx.com) ou au siège social de la Fiducie, 106, avenue Gun, Pointe-Claire (Québec) H9R 3X3, au plus tard à 11 h (heure de Montréal) le 23 mai 2022 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard dans les 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de l'assemblée ajournée ou reportée.